



LES TOUT-PETITS DES PREMIERS PEUPLES DU QUÉBEC

L'Observatoire des tout-petits a souhaité intégrer à son Portrait sur les politiques publiques un chapitre consacré entièrement aux jeunes enfants des Premiers Peuples. Notre collaboration avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) et avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) nous a permis de rassembler un certain nombre d'informations que nous avons le plaisir de partager avec vous ici. Nous remercions la CSSSPNQL et le RCAAQ de leur généreuse contribution.

Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure dans le cadre de la production de ce Portrait d'établir les collaborations nous permettant de présenter de telles connaissances sur les tout-petits inuits, cris et naskapis. L'équipe de l'Observatoire des tout-petits est consciente que ceux-ci vivent des réalités particulières, qui sont notamment déterminées par leur situation géographique et par leurs relations avec les gouvernements du Québec et du Canada.

L'Observatoire des tout-petits souhaite, au cours des prochaines années, pouvoir collaborer à des projets qui mettront en lumière les réalités de tous les tout-petits des Premiers Peuples. Nous invitons donc les personnes et les organisations qui désireraient entamer à une telle collaboration à communiquer avec les membres de notre équipe à l'adresse suivante : info@tout-petits.org.



Au Québec, il existe 11 Premiers Peuples, à savoir les Inuit et les 10 Premières Nations. Ces 10 Premières Nations sont les nations abénakise, algonquine, atikamekw, crie, huronne-wendat, innue, malécite, mi'gmaq, mohawk et naskapie. Sur le plan juridique, les Inuit se distinguent des Premières Nations par le fait qu'ils ne sont pas assujettis à la *Loi sur les Indiens*.

11 Premiers Peuples



10 Premières Nations + les Inuit

Les personnes appartenant à chacune des Premières Nations ou aux Inuit ne sont pas nécessairement regroupées géographiquement. Elles peuvent vivre dans différentes communautés ou en milieu urbain. À titre d'exemple, il existe au Québec neuf communautés innues, qui sont réparties le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au Québec, la population autochtone (Premières Nations et Inuit) s'élève à 110 000 personnes approximativement, soit environ 95 000 membres des Premières Nations et 14 000 Inuit, ce qui représente 1,4 % de la population de la province⁶⁵⁰.



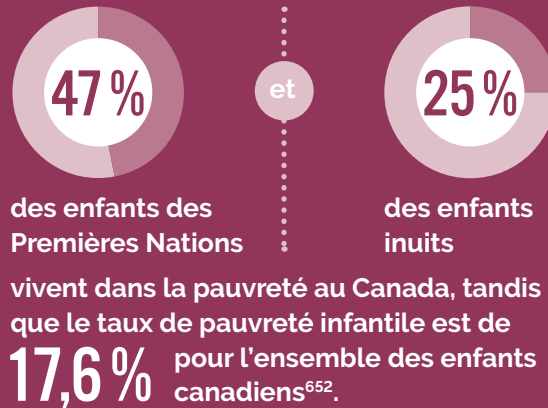
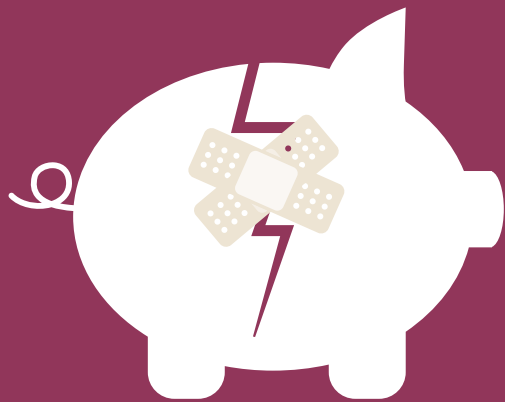
Plus de 40 000 personnes au Québec ont une langue autochtone comme langue maternelle. Les langues qui comptent le plus grand nombre de locuteurs sont, par ordre d'importance : le cri, l'inuktitut, l'innu aimun et l'atikamekw. On compte également un nombre important de locuteurs de l'algonquin, du naskapi, du mi'gmaq ainsi que de la langue mohawk. Certaines langues autochtones sont toujours parlées et utilisées par plus de 80 % des membres d'une même nation au Québec. C'est le cas parmi les Cris, les Inuit et les Atikamekw, dont les langues font preuve d'une vitalité exceptionnelle dans le contexte canadien, comme le montrent les données du recensement canadien de 2016 sur les populations autochtones⁶⁵¹. Pour d'autres nations, des efforts de vitalisation et de revitalisation sont en cours, notamment chez les Hurons-Wendats, les Abénakis et les Malécites. Une chose est certaine, chez l'ensemble des Premiers Peuples, la langue est très importante.



Qui sont les tout-petits des Premiers Peuples ?

Les tout-petits autochtones, tout comme l'ensemble des enfants au Québec, font face à certains défis. Ces défis sont parfois similaires, parfois différents de ceux vécus par les enfants allochtones. Selon une recherche du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), les enfants autochtones sont parmi les plus marginalisés et les plus défavorisés économiquement au Canada, et ce, peu importe le lieu de résidence.

En effet, les données du recensement de 2016 révèlent que :



Cette section du Portrait de l'Observatoire des tout-petits est consacrée à la réalité des tout-petits autochtones. Elle se penche d'abord sur la réalité de deux groupes spécifiques: les tout-petits des premières Nations qui vivent dans leur communauté et les tout-petits autochtones qui vivent en milieu urbain. Cette section aborde ensuite les grandes politiques publiques en place, communes à l'ensemble des enfants des Premiers Peuples.



LA RÉALITÉ DES TOUT-PETITS DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

Conseillères à la recherche : Caroline Fiset, Jasmine Sawadogo, Joannie Gray Roussel, Julie Bernier,
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

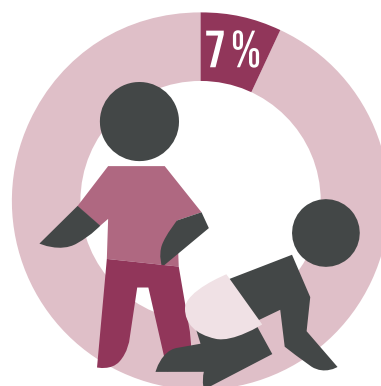
Révision : Médéric Sioui et Nancy Gros-Louis McHugh, Commission de la santé et des services sociaux
des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
et Aurélie Arnaud, Bureau des relations gouvernementales et municipales,
Ville de Montréal.

Qui sont les tout-petits des Premières Nations et comment vont-ils ?

Les données qui suivent à propos des tout-petits des Premières Nations ont été récoltées dans le cadre de l'*Enquête régionale sur l'éducation, l'emploi et la petite enfance chez les Premières Nations (EREE)* de 2014 et de l'*Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS)* de 2015. La première a été menée auprès de 20 communautés de 8 nations différentes et la seconde auprès de 21 communautés de 8 nations différentes.

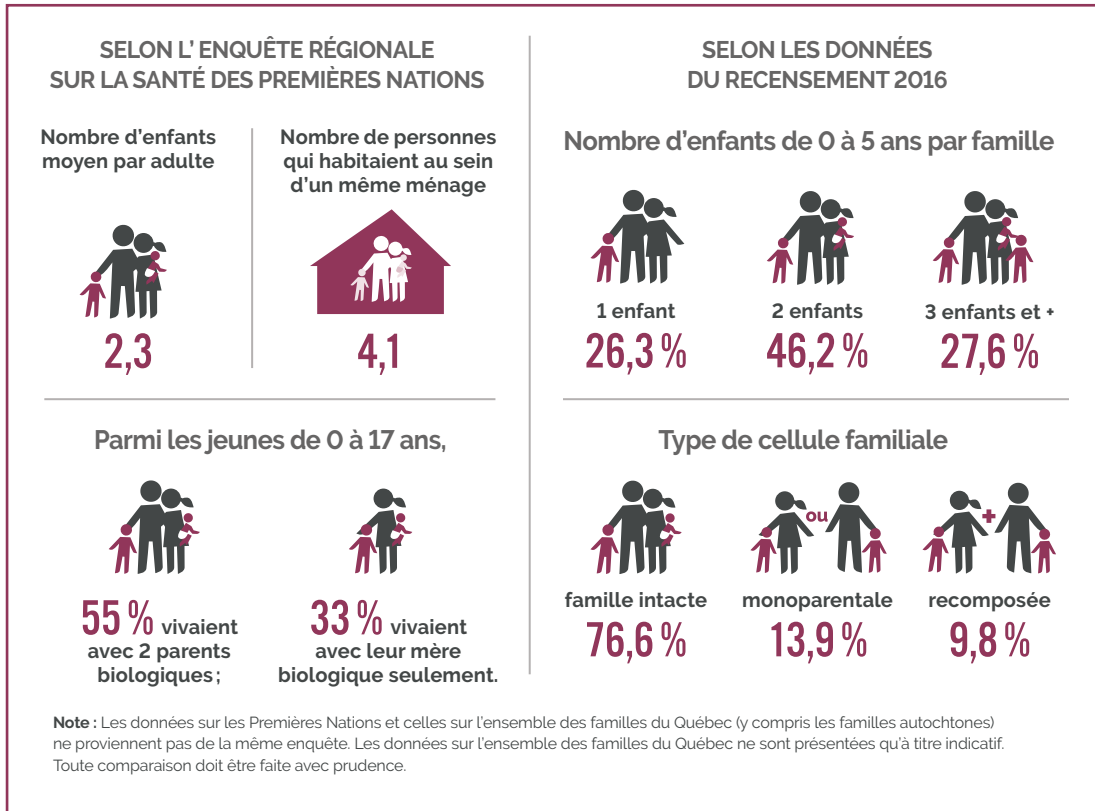
LES TOUT-PETITS DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC ET LEUR FAMILLE

En 2019, **les enfants de 0 à 5 ans représentaient 7%** de la population totale vivant en communauté, selon le registre des Indiens de Services aux Autochtones Canada (SAC).





Selon l'ERS, en 2015, la composition des ménages des familles des Premières Nations était différente de celle des familles allochtones.



Les données de l'EREE de 2014 montrent que :



un peu plus de **40 %** des enfants des Premières Nations participent à des activités culturelles au moins une fois par mois;



86,9 % ou la majorité des enfants de 0 à 11 ans ont une connaissance d'une langue des Premières Nations, ne serait-ce que quelques mots. Parmi ces enfants, **la moitié (52,2 %)** parle relativement bien ou très bien cette langue⁶⁵³;



48,5 % des enfants de 0 à 11 ans utilisent principalement le français à l'école, **30,0 %**, une langue des Premières Nations et **21,3 %**, l'anglais⁶⁵⁴.



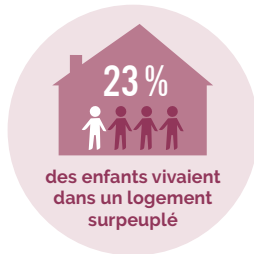
Les données montrent par ailleurs que **89,1 %** des parents estiment qu'il est très ou assez important que leur enfant apprenne les enseignements traditionnels (croyances, valeurs, remèdes, pratiques, cérémonies, histoires, chants et activités)⁶⁵⁵.

UN NIVEAU DE PAUVRETÉ INFANTILE ÉLEVÉ

Selon l'EREE, en 2014, la moitié des enfants vivait dans un ménage dont le revenu annuel se situait entre 10 000 \$ et 29 999 \$. De plus, seulement **53,2 %** des ménages tiraient des revenus d'un emploi rémunéré et **59,5 %** recevaient des prestations fiscales pour enfants⁶⁵⁶.



UNE PROPORTION PRÉOCCUPANTE DE LOGEMENTS INADÉQUATS ET INABORDABLES

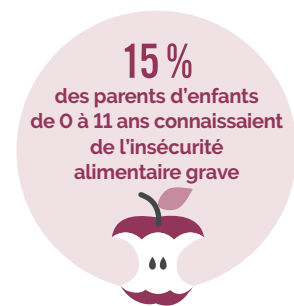


Selon les données de l'ERS de 2015, un enfant de 0 à 11 ans sur quatre (**23 %**) vivait dans un logement considéré comme surpeuplé. Selon l'EREE, **9,8 %*** des ménages avaient eu de la difficulté à payer leurs frais de logement « quelques fois » en 2014, et **12 %*** avaient eu de la difficulté à acquitter les frais relatifs aux services publics⁶⁵⁷.

* Ces données ont un coefficient de variation de 16,6 % à 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence.

UN QUART DES MÉNAGES EN SITUATION D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Selon l'ERS, en 2015, la quasi-totalité des enfants de 3 à 11 ans (**96 %**) déjeunait régulièrement, « chaque jour » ou « presque chaque jour »⁶⁵⁸. Selon cette même enquête, chez les Premières Nations, **8 %** des adultes vivant avec des enfants de 0 à 11 ans connaissaient de l'insécurité alimentaire modérée et **15 %** de l'insécurité alimentaire grave⁶⁵⁹.



LA CARIE DENTAIRE : UN PROBLÈME DE SANTÉ IMPORTANT



En 2015, chez les Premières Nations, près de un enfant de 0 à 5 ans sur sept était ou avait déjà été touché par la carie sur ses dents temporaires, communément appelée « carie du biberon », une proportion qui augmentait dans les communautés rurales, isolées ou difficiles d'accès⁶⁶⁰.

LA RÉALITÉ DES TOUT-PETITS AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

Conseillère à la recherche : Audrey Pinsonneault, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)

Révision : Mélanie Moreau et Amélie Lainé, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et Aurélie Arnaud, Bureau des relations gouvernementales et municipales, Ville de Montréal.

L'accès aux données et aux connaissances sur les autochtones vivant en milieu urbain représente un défi. Leur mobilité sur le territoire et le fait qu'ils ne vivent pas dans leur communauté de référence font en sorte qu'ils participent difficilement aux enquêtes populationnelles, qui par ailleurs ne les questionnent pas toujours sur les spécificités de leur situation culturelle, sociale et familiale. Les données et les connaissances présentées ci-dessous ont été colligées et offertes par le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ). Elles constituent les informations les plus pertinentes et les plus récentes dont nous disposons pour dresser un portrait des réalités des tout-petits autochtones qui vivent en milieu urbain au Québec.

Qui sont les tout-petits autochtones en milieu urbain ?

Au Québec, comme ailleurs au Canada, une part grandissante d'enfants et de familles autochtones sont établis de manière temporaire ou permanente en dehors des communautés territoriales (qui correspondent au Québec aux « réserves indiennes » au sens de la *Loi sur les Indiens*, aux établissements et terres réservés et non réservés, aux Cris et aux Naskapis ainsi qu'aux villages nordiques du Nunavik).

Selon les données du recensement de 2016 de Statistique Canada, 55 % des personnes des Premières Nations et 15 % des Inuit habitent en ville (petites municipalités et grands centres urbains), ce qui représente une population autochtone urbaine estimée à 54 000 personnes. De 2001 à 2016, la population totale des Premières Nations et des Inuit qui résident officiellement dans les villes s'est accrue de 171,2 % (38 065 personnes), ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 6,9 %.



LE PROFIL DES PARENTS D'ENFANTS AUTOCHTONES DE 0 À 5 ANS

Selon les données du RCAAQ de 2018, voici le profil des parents d'enfants autochtones de 0 à 5 ans en milieu urbain⁶⁶¹ :



50 % n'avaient pas de diplôme d'études secondaires;



63 % déclaraient avoir des revenus inférieurs à 20 000 \$ avant impôt;

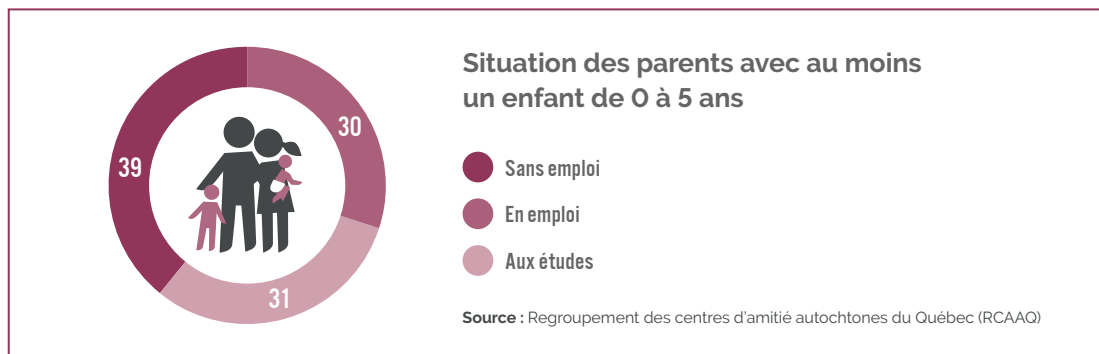


39 % étaient des chefs de familles monoparentales;



61 % affirmaient avoir déjà été victimes de racisme ou de discrimination dans le réseau québécois de santé et de services sociaux.

Par ailleurs, moins du tiers des parents d'enfants autochtones de 0 à 5 ans en milieu urbain occupait un emploi en 2018.



Quels services sont offerts aux tout-petits autochtones en milieu urbain ?

Selon les données recueillies par le RCAAQ, en 2018-2019, plus de 300 enfants de 0 à 5 ans fréquentaient un centre d'amitié autochtone dans l'une des 11 villes où le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec est présent (Chibougamau, Joliette, La Tuque, Maniwaki, Montréal, Québec, Roberval, Trois-Rivières, Senneterre, Sept-Îles et Val-d'Or). Au total, plus de 95 intervenants travaillaient dans l'un des 11 centres d'amitié autochtones, dont 25 intervenants qui travaillaient directement auprès des tout-petits et de leurs parents.



Les centres d'amitié autochtones offrent plusieurs activités qui favorisent le développement et le mieux-être des tout-petits :

- › Des activités et des ateliers parents-enfants ;
- › Des cercles de discussion et de partage entre parents ;
- › Des activités familiales et intergénérationnelles (sports, sorties, événements, fêtes) ;
- › Des cérémonies traditionnelles pour reconnaître les moments marquants de la vie des enfants et de leur famille ;
- › Des activités traditionnelles et culturelles pour favoriser la fierté identitaire des parents et de leurs enfants ;
- › Des programmations créatives incluant une grande diversité d'activités telles que le cardiopoussette, la cuisine collective de plats traditionnels, les contes, la cueillette de plantes médicinales, de la soupe-midi, des rencontres pour les parents de familles d'accueil, des cérémonies des premiers pas, des visites postnatales à domicile, des cafés-rencontres, des soirées d'artisanat, des Makushan, etc.)⁶⁶².



Les limites des services en milieu urbain

L'augmentation importante et accélérée du nombre de parents et de jeunes enfants autochtones dans les villes du Québec donne lieu à de nouveaux défis. En petite enfance et en éducation, l'accès aux services spécialisés, la précarité économique des parents, la conciliation famille-travail-études, la préservation de l'identité culturelle des enfants et le vivre-ensemble harmonieux au sein de la société sont des enjeux cruciaux⁶⁶³.

À ce jour, les recherches sont unanimes quant au fait que les institutions publiques mises en place par le passé ont créé des inégalités sociales et de santé entre les enfants autochtones et non autochtones⁶⁶⁴.

Par exemple, selon l'*Enquête sur les enfants autochtones* de 2006, les enfants des Premières Nations, Inuit et Métis vivant en milieu urbain avaient moins accès à des services de garde que les enfants de la population générale canadienne. Selon les experts, il existe un réel besoin de services à la petite enfance et aux familles autochtones en milieu urbain⁶⁶⁵.

Selon le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès, le manque de transport en commun dans les villes de régions comme La Tuque, Senneterre ou Val-d'Or constitue un autre frein à l'accessibilité.

S'ajoute aussi comme difficulté pour les parents le fait que les intervenants du réseau public connaissent peu les réalités auxquelles les Autochtones en milieu urbain sont confrontés⁶⁶⁶.

Des ressources et des pratiques inspirantes

L'INTÉGRATION DES CULTURES AUTOCHTONES AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS



En matière de services de garde éducatifs, la *BC Aboriginal Child Care Society* en Colombie-Britannique soutient que les mesures suivantes demeurent essentielles pour assurer le bien-être et le développement des tout-petits autochtones dans le respect de leur culture :

- Servir de la nourriture traditionnelle ;
- Explorer les cérémonies traditionnelles et les enseignements sacrés ;
- Promouvoir la danse et la musique traditionnelles ;
- Partager les contes et les légendes ;
- Faire des activités à l'extérieur sur le territoire ;
- Réunir des jouets et des tissus traditionnels.

L'EXEMPLE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE



La Nouvelle-Zélande est souvent citée en exemple pour son programme éducatif pour la petite enfance, qui a été élaboré conjointement avec les Maoris et qui puise abondamment dans la culture de cette nation⁶⁶⁷. L'appartenance à la fois aux valeurs culturelles des Maoris et à la nation néo-zélandaise est placée au centre de ce programme biculturel⁶⁶⁸. Le programme se démarque également par l'importance qu'il accorde à la continuité et à la cohérence entre les services éducatifs, la famille et la communauté ainsi qu'aux relations qui les unissent⁶⁶⁹. D'ailleurs, le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA) juge qu'il est fondamental d'intégrer aux programmes éducatifs la prise en compte des parents comme « premiers enseignants »⁶⁷⁰.

L'IMPACT POSITIF D'UNE ÉDUCATION DANS SA LANGUE MATERNELLE

Des travaux de recherche menés au Nunavik ont déjà démontré que le fait de recevoir un enseignement majoritairement dans la langue inuktitut était associé à une plus grande estime de soi chez les enfants de 5 à 8 ans, comparativement aux enfants à qui on avait enseigné dans une langue seconde⁶⁷¹.



Une autre recherche a montré que les compétences langagières en inuktitut à la fin de la 3^e année du primaire étaient le meilleur prédicteur de réussite scolaire au cours des années subséquentes de scolarité en anglais ou en français⁶⁷².

DES EXEMPLES POUR LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

Certains projets qui ont été mis en œuvre dans des centres d'amitié autochtones du Québec peuvent servir d'exemples à suivre pour le milieu communautaire qui travaille auprès des tout-petits et des familles autochtones en milieu urbain.



À Maniwaki, une étude sur les besoins en petite enfance a été réalisée dans le but de bien orienter le développement de services particuliers aux familles autochtones.



À Val-d'Or, des contes pour enfants et un cahier d'accompagnement ont été rédigés et publiés pour soutenir et améliorer l'intervention en petite enfance auprès des familles autochtones.



À La Tuque et au Lac-Saint-Jean, un vaste projet collaboratif de revalorisation des pratiques traditionnelles sur le territoire a été mis en œuvre pour les enfants et les parents autochtones.

Selon certains chercheurs, le but ultime des services à la petite enfance autochtones devrait être de soutenir le développement de l'enfant dans son identité autochtone⁶⁷³.

LES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES EN PLACE AU QUÉBEC POUR LES TOUT-PETITS DES PREMIERS PEUPLES

Conseillères à la recherche : Caroline Fiset, Jasmine Sawadogo, Joannie Gray Roussel et Julie Bernier, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL); Audrey Pinsonneault, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)

Révision : Médéric Sioui et Nancy Gros-Louis McHugh, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL); Mélanie Moreau et Amélie Lainé, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) et Aurélie Arnaud, Bureau des relations gouvernementales et municipales, Ville de Montréal.

Quelles sont les principales politiques publiques en place au Québec pour les tout-petits des Premières Nations ?

LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS



En 2014, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) a adopté et proclamé la Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations. Cette déclaration est un engagement des chefs de l'APNQL à veiller à ce que tous les enfants des Premières Nations âgés de moins de 18 ans aient accès aux ressources essentielles dont ils ont besoin pour grandir et pour vivre de façon épanouie⁶⁷⁴.

LE PRINCIPE DE JORDAN



Depuis 2016, à l'échelle du Canada, l'accès des tout-petits des Premières Nations aux services médicaux et paramédicaux est facilité avec la mise en application du principe de Jordan. Ce principe est une règle juridique canadienne qui garantit aux jeunes des Premières Nations l'accès aux services dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin, et ce, sans préjudice.



Concrètement, le principe de Jordan est administré par le gouvernement du Canada, qui doit placer l'intérêt de l'enfant en priorité en payant les frais liés à des services dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation, en vue de combler des besoins auxquels les programmes actuels ne répondent pas.

Tous les enfants des Premières Nations au Québec peuvent bénéficier du principe de Jordan, qu'ils vivent dans leur communauté ou en milieu urbain. Pour leur part, les enfants inuit ne peuvent pas bénéficier du principe de Jordan, car ils ne sont pas assujettis à la Loi sur les Indiens.

LE PROGRAMME EN SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE (SMI)



Afin d'accompagner les femmes enceintes au cours de la grossesse et les parents de nourrissons ou de jeunes enfants après la naissance, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuit de Santé Canada (DGSPNI) a investi dans la création d'un programme en santé maternelle et infantile (SMI). L'objectif de ce programme est d'améliorer la santé globale des enfants et de la famille dans les communautés.

LE DROIT D'ACCOMPAGNER UN ENFANT DANS L'AVION-HÔPITAL DU GOUVERNEMENT



Auparavant, il n'était pas possible pour un parent d'accompagner son enfant à bord de l'avion-hôpital du gouvernement. Ce règlement donnait lieu à des situations où, par exemple, des enfants ne parlant ni français ni anglais étaient évacués en avion et ne pouvaient communiquer avec le personnel médical. Aujourd'hui, il est maintenant possible pour un parent d'accompagner son enfant à bord de l'avion-hôpital.

L'INITIATIVE EN SANTÉ BUCCODENTAIRE (ISBE)



Afin d'améliorer la santé buccodentaire des tout-petits, l'Initiative en santé buccodentaire (ISBE) a été mise en place en 2002 par le gouvernement du Canada. Elle vise à combler l'écart qui existe en matière de santé buccodentaire entre, d'une part, les collectivités des Premières Nations et des Inuit et, d'autre part, l'ensemble de la population canadienne. L'ISBE est essentiellement axée sur la prévention des maladies buccodentaires et la promotion de bonnes habitudes d'hygiène buccodentaire⁶⁷⁵.

L'INITIATIVE DE SERVICES DE GARDE POUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT (ISGPNI)



Des services de garde ont commencé à être implantés dans les communautés des Premières Nations en 1995, grâce à un financement de l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuit (ISGPNI). Service Canada, par son programme d'emploi et de développement social, souhaitait alors faciliter l'accès à des services



de garde de qualité aux parents des Premières Nations qui retournaient sur le marché du travail. Un autre objectif de cette mesure était d'assurer à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie, et ce, dans le respect de sa langue et de sa culture d'appartenance.

Au Québec, la plupart des communautés des Premières Nations ont un CPE dans leur communauté, et ce, depuis 1997. En 2015, après plusieurs années de négociations, le ministère de la Famille a conclu une entente avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) afin de lui déléguer certains de ses pouvoirs, notamment en lien avec la gestion des permis des CPE. Cette entente avait pour but de favoriser l'obtention de services de garde qui répondent aux besoins des populations des Premières Nations dans leurs communautés. Des ententes ont aussi été établies avec d'autres groupes autochtones, dont la communauté de Kahnawake ainsi que les nations crie, atikamekw et inuite.

LES ENTENTES EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU AUTOCHTONE



Dans le cadre de sa stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le ministère de la Famille du Québec a conclu une entente avec la CSSSPNQL. Cette entente avait pour but de favoriser l'obtention de services qui répondent aux besoins des populations autochtones, notamment en matière de services de garde en milieu autochtone. Cette entente était toujours en vigueur en 2020⁶⁷⁶.

DES CPE DANS CERTAINES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS



Depuis la mise en place des CPE par le ministère de la Famille du Québec, plusieurs communautés des Premières Nations ont pu voir naître ces installations et services. Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue, qui compte plusieurs communautés algonquines, on en retrouve six. Sur la Côte-Nord, qui compte pour sa part plusieurs communautés innues et une communauté naskapie, on en retrouve huit⁶⁷⁷. Il existe également des CPE autochtones dans certaines villes telles que Val-D'Or, La Tuque, Trois-Rivières, Chibougamau et Montréal. Ces CPE mettent en valeur les langues et cultures autochtones et offrent une priorité aux familles des Premières Nations et du peuple inuit qui habitent en milieu urbain.

LE PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS



En 1996, le gouvernement canadien a mis en place la Politique sur le logement dans les communautés. Celle-ci permet aux Premières Nations de décider où, quand et comment les fonds réservés au logement seront utilisés. Le Programme de logement découle de cette politique. Il vise à soutenir financièrement la construction, la rénovation et l'entretien des logements dans les communautés⁶⁷⁸.



UNE POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU



Depuis 2005, les Premières Nations ont développé la Politique-cadre sur la sécurité du revenu des Premières Nations du Québec. Celle-ci a entre autres comme objectifs d'établir un programme de sécurité du revenu géré par les Premières Nations elles-mêmes, et d'améliorer le niveau de revenu des familles au sein des communautés⁶⁷⁹.

LE PROGRAMME D'AIDE PRÉSCOLAIRE AUX AUTOCHTONES DANS LES COLLECTIVITÉS URBAINES ET NORDIQUES (PAPACUN)



Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN) est un programme communautaire national d'intervention précoce qui est financé par l'Agence de la santé publique du Canada. En place depuis 1995, le PAPACUN met l'accent sur le développement des jeunes enfants autochtones (membres de Premières Nations, des Inuit et des Métis) et de leurs familles habitant à l'extérieur des réserves. Au Québec, ce programme permet de soutenir et de bonifier une offre de services culturellement pertinents pour les tout-petits et leur famille dans plusieurs CPE autochtones situés en milieu urbain de même que dans divers organismes communautaires autochtones en milieu urbain, dont plusieurs Centres d'amitié.

Dans certaines communautés, afin de venir en aide aux personnes en situation de vulnérabilité alimentaire, des initiatives de soupes populaires ou de banques alimentaires ont été mises en place⁶⁸⁰.

Quelles sont les retombées et les limites de ces politiques ?

LE PROGRAMME EN SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE (SMI) : LE SERVICE PÉRINATAL LE PLUS ACCESSIBLE

Il a été démontré que le programme en santé maternelle et infantile (SMI) facilite l'offre de services grâce à l'ajout de ressources. Ces ressources visent à accroître le soutien aux familles des Premières Nations, et ce, avant et pendant la grossesse ainsi qu'au cours des premières années de l'enfance (0 à 6 ans). Selon les différentes phases de l'ERS (2002, 2008 et 2015), le suivi de grossesse était et demeure le service le plus accessible, quel que soit l'âge de la mère.

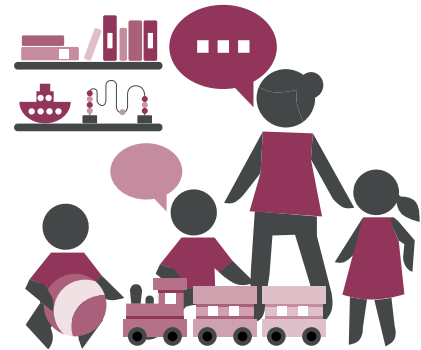




L'INITIATIVE DE SERVICES DE GARDE POUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT (ISGPNI)

L'ISGPNI permet à plusieurs enfants des Premières Nations d'être accueillis dans un service de garde éducatif où l'apprentissage de sa langue et de sa culture est valorisé, à l'intérieur d'un programme éducatif de qualité.

Environ la moitié des services de garde inclut des enseignements traditionnels chaque semaine. Ces occasions sont des moyens privilégiés pour aider les enfants à se rapprocher de leur culture, et favorisent leur développement global. **Ainsi, la langue la plus souvent parlée dans les services de garde situés au sein des communautés est une langue des Premières Nations (42%)⁶⁸¹.** En 2014, presque tous les parents ayant participé à l'*Enquête régionale sur l'éducation, l'emploi et la petite enfance chez les Premières Nations* (EREEE) se disaient « satisfaits » ou « très satisfaits » des services de garde offerts à leurs enfants⁶⁸².



DES CPE DANS CERTAINES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Selon les données de l'EREEE, **environ la moitié des enfants âgés de 0 à 5 ans bénéficiait d'un service de garde en 2014.** Parmi les enfants qui se faisaient garder ou qui fréquentaient un programme d'activités après l'école, **88,2%** recevaient des services de garde au sein de leur communauté. Une forte majorité des enfants qui se faisaient garder fréquentaient un centre de la petite enfance (CPE) ou une garderie affiliée. Toutefois, **un enfant sur dix était en attente d'une place dans une garderie ou un CPE en 2014.**

LES LIMITES DU PRINCIPE DE JORDAN



Le principe de Jordan a été mis en place en 2016. Dès la fin de l'année 2016, la mise en œuvre de ce principe était qualifiée de déficiente et constituait « une forme de discrimination prohibée par la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP)⁶⁸³. Les litiges étaient alors fréquents entre les gouvernements fédéral et provinciaux concernant les paiements pour les services aux enfants des Premières Nations. Ces derniers doivent souvent attendre pour recevoir les services dont ils ont besoin ou encore ils doivent se passer des services auxquels les tout-petits du reste du Québec ont droit comme des soins de santé, par exemple⁶⁸⁴.

Depuis, certains correctifs ont été apportés. Par exemple, en milieu urbain, les Centres d'amitié accompagnent les familles dans leurs demandes au principe de Jordan et effectuent des demandes de groupes pour des enfants fréquentant les Centres ayant des besoins similaires. Certains Centres ont aussi développé des collaborations avec des professionnels qui démontrent la capacité d'ajuster leurs services en fonction des réalités culturelles et linguistiques des enfants autochtones (ergothérapie, orthophonie, psychologie, etc.).



UN DIFFICILE ACCÈS AUX SERVICES

De plus, lorsque les demandes de services concernent des enfants qui vivent dans des communautés éloignées, le manque de professionnels et de spécialistes dans certaines régions augmente la difficulté d'accès. En effet, selon l'ERS de 2015, les défis les plus souvent mentionnés par les parents dont les enfants de 0 à 11 ans ont eu des besoins de services de santé sont : des **listes d'attente trop longues (16 %)**, la **non-disponibilité du service (14 %)** et le **fait que le service n'est pas pris en charge par le programme des services de santé non assurés (SSNA) (9 %)**⁶⁸⁵. Enfin, les mêmes constats ressortent d'une enquête provinciale menée par le RCCAQ en 2018 et du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès : les barrières culturelles, le racisme et la discrimination contribuent à limiter l'accès des familles autochtones à des services adéquats dans le réseau public québécois, et ce peu importe leur lieu de résidence⁶⁸⁶.



Au Québec, lorsque les médicaments et les services médicaux ne sont pas couverts par un régime d'assurance privé ou par la Régie de l'assurance maladie du Québec, c'est le programme des Services de santé non assurés (SSNA) de Santé Canada qui paie ou rembourse certains services⁶⁸⁷.

Selon le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, l'amélioration des services de santé offerts aux tout-petits autochtones et à leur famille passerait notamment par une mise en pratique du concept de « sécurisation culturelle ». Concrètement, cela signifie que les soins offerts doivent non seulement respecter la langue, la culture et la vie spirituelle des Autochtones, mais aussi viser la réduction des inégalités sociales en santé⁶⁸⁸.

L'AUTONOMIE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Plus récemment, le rapport final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics recommandait de « soutenir financièrement et accompagner sans délai et sans restriction les communautés qui souhaitent mettre à jour leurs ententes ou prendre en charge les services de protection de la jeunesse en vertu de l'article 37.7 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* » (appel à l'action n° 135). Nous pouvons mentionner à titre d'exemple le cas des Atikamekw qui ont obtenu leur autonomie en matière de protection de la jeunesse, ce qui a permis de **diminuer de 80 % la judiciarisation des dossiers**⁶⁸⁹. Le 21 juin 2019, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, qui confirme les droits et la compétence des peuples autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille. Cette *Loi* souligne, entre autres, l'importance d'avoir recours aux services préventifs de première ligne. Depuis l'entrée en vigueur de cette *Loi*, le 1^{er} janvier 2020, les communautés et les organisations des Premières Nations et des Inuit ont donc la possibilité de créer leur propre loi en matière de protection de la jeunesse. De plus, les principes du projet de loi C-92 s'ajoutent et ont préséance sur certains principes provinciaux se trouvant dans la LPJ en matière de services à l'enfance et à la famille.